



- Zones U :**
- zone UA : centre historique, au bâti dense et groupé et à vocation mixte
 - ↳ secteur UAa : quartier des maisons canoniales → zone A de la ZPPAUP
 - ↳ secteur UAb : ville bourgeoise du XVIIIe siècle → zone B de la ZPPAUP
 - zone UB : secteurs d'extension de la ville, au bâti moins dense et à vocation mixte
 - ↳ secteur UBa : faubourgs du XIXe siècle → zone C de la ZPPAUP
 - ↳ secteur UBe : entrées de ville → zone E de la ZPPAUP
 - zone UX : Zones spécialisée, destinée à l'accueil d'activités économiques à faibles nuisances (artisanat, commerces, services, tertiaire de bureaux...)
 - ↳ secteur UXe : entrées de ville → zone E de la ZPPAUP
 - zone UY : Zones spécialisée, destinée à l'accueil d'activités économiques à vocation industrielle, artisanale et tertiaire.
- Zones AU :**
- zone AU : zone destinée à être ouverte à l'urbanisation pour une vocation mixte (résidentiel & activités économiques compatibles avec l'habitat)
 - zone 1AUU : zone destinée à être ouverte à l'urbanisation pour des activités économiques à vocation industrielle, artisanale et tertiaire.
 - zone 2AU : zone destinée à être ouverte ultérieurement à l'urbanisation

- Zones A :**
- zone A : zone agricole
 - ↳ secteur Aa : zone agricole protégée
- Zones N :**
- zone N : zone naturelle
 - ↳ secteur Na : secteur de diversification agricole → en concertation avec les agriculteurs
 - ↳ secteur Ne : secteurs d'entrée de ville → zone E de la ZPPAUP
 - ↳ secteur Ni : secteur de sports et de loisirs
 - ↳ secteur Np : secteur naturel couvrant la zone verte de la ZPPAUP
 - ↳ secteur Nv : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
- Zones NH :**
- zone NH : secteur de hameau, comportant une urbanisation limitée
- Legend:**
- Zone rouge du PRI
 - Zone bleue du PPRI
 - Ⓜ Emplacement réservé
 - ▨ Espace boisé classé
 - ⚠ Vue remarquable protégée au titre des éléments paysagers du PLU
 - Marges de recul au titre de l'article L.111-1-4
 - Bandes de nuisances sonores (pour information)

Ville de Remiremont
(département des Vosges)

Plan Local d'Urbanisme
Documents graphiques du règlement

APPROUVÉ
REMIREMONT, le 02 OCT. 2009
Le Conseil Municipal :
Le Maire : M. DUBIER

Planche 5
SECTEUR DU PARMONT

Echelle : 1 / 2 000e

Dossier approuvé par
délibération du
Conseil Municipal
le 2 octobre 2009

